

C P . AUDIT
CUBAYNES, PUJO & BERTHAUD

Expertise et révision comptable

Commissariat aux comptes

Tecnosud, 607 rue Félix Trombe,
66000 PERPIGNAN

Tél : 04.68.68.20.20 - Télécopie : 04.68.68.20.19

www.cp-audit.com

e-mail : cpaudit@cp-audit.com

ASSOCIATION FESTIVAL
PABLO CASALS

ooOoo

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
exercice clos le 30/09/2018

RAPPORT sur les COMPTES ANNUELS
BILAN & ANNEXES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels exercice clos le 30.09.2018

A Mesdames et Messieurs les membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 05 avril 2013, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association « Festival Pablo Casals » relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne le principe d'indépendance des exercices et sur sa bonne application dans la comptabilisation des charges externes et subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration, assisté d'un expert-comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Perpignan, le 20 février 2019
Patrick PUJO, Commissaire aux Comptes



Association **FESTIVAL PABLO CASALS**

Comptes Annuels & Annexes au 30/09/2018

BILAN ACTIF	1 p
BILAN PASSIF	1 p
COMPTE DE RESULTAT	1 p
ANNEXES	12 p

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/09/2018			30/09/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	8 632	8 632		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	5 000	5 000		833
	Autres immobilisations corporelles	13 071	10 439	2 632	804
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	26 704	24 071	2 632	1 637
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	1 194		1 194	1 360
	Avances et Acomptes versés sur commandes	411		411	
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	25 924		25 924	46 380
	Autres créances	110 095		110 095	149 880
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				
		91 046		91 046	100 022
	Charges constatées d'avance	7 259		7 259	3 995
	TOTAL (II)	235 929		235 929	301 636
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		262 633	24 071	238 561	303 273

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

B

1/15

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2018

30/09/2017

Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	118 573	92 977
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	15 619	25 596
	Total des fonds propres	134 192	118 573
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	134 192	118 573
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 543	18 206
	Dettes fiscales et sociales	21 306	79 867
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 400	8 855
	Produits constatés d'avance	63 120	77 773
	Total des dettes	104 369	184 700
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		238 561	303 273
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		15 619,47	25 596,35
(1) Dont à moins d'un an		104 369	184 700
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

B

2/15

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		30/09/2018	30/09/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	12 435	5 335
	Prestations de services	369 101	329 797
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	287 500	296 500
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	90	66
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	295	464
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	669 422	632 161
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	715	776
	Variation de stock	166	(314)
	Autres achats et charges externes	408 528	377 337
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 572	7 373
	Rémunération du personnel	176 459	162 338
	Charges sociales	55 565	53 716
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 302	1 289
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	64	6
	Total des charges d'exploitation	650 371	602 521
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	19 052	29 640
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	9	19
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	51	239
	2 - RESULTAT FINANCIER	(42)	(220)
Produits financiers	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	19 009	29 420
	Produits exceptionnels	1 910	1 956
	Charges exceptionnelles	4 051	6 785
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 141)	(4 829)
	Impôts sur les sociétés	1 249	(1 005)
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	671 341	634 136
	TOTAL DES CHARGES	655 722	608 540
	EXCEDENT ou DEFICIT	15 619	25 596
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

B

3/15

ANNEXE - Élément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

I. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le plan comptable général de 1999 et tiennent compte de l'incidence des nouvelles règles comptables obligatoires à compter du 1^{er} Janvier 2005 relatives aux actifs, aux amortissements et dépréciations. L'association doit également se conformer aux règlements CRC 99-01 du 16/02/1999 et CRC 2009-01 du 29/12/2009.

Le bilan de l'exercice présente un total de **238 561 euros**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits significatifs :

- Le bénévolat, mise à disposition à titre gratuit de personnels, mobiliers, matériels et de locaux sont non valorisés, car difficilement quantifiables.
- La ville de Prades a évalué la seule mise à disposition gratuite d'un employé permanent à la somme annuelle de 31 500 €.

II. NOTE DE PRESENTATION GENERALE

3 4/15

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'exercice considéré débute le **01/10/2017** et finit le **30/09/2018**.

Il a une durée de **12** mois.

III. NOTES SUR LE BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisation) ou à leur coût de production. Le tableau des immobilisations figurant en annexe mentionne les mouvements de l'exercice.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'usage des biens ou de la durée de protection juridique.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

2. Immobilisations financières

Le tableau des immobilisations figurant en annexe mentionne les mouvements de l'exercice.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat + frais accessoires).

Il a fait l'objet d'un inventaire physique à la clôture de l'exercice.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Le tableau des créances et des dettes figurant en annexe en mentionne les échéances.

Les provisions font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

5. Provisions pour risques et charges

Néant

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

6. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le tableau des créances et des dettes figurant en annexe mentionne les durées restants à courir des emprunts.

7. Dettes d'exploitation

Les dettes sont portées au bilan pour leur valeur nominale après prise en compte de toutes les charges à payer pouvant résulter tant des obligations contractuelles de la société que des législations fiscales et sociales en vigueur.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Eléments relatifs au compte de résultat

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **671 341** euros et un total **charges** de **655 722** euros, dégageant ainsi un **résultat bénéficiaire** de **15 619** euros.

2. Distinction des résultats courant et exceptionnel

Le classement des éléments exceptionnels s'effectue de la manière suivante :

- les éléments exceptionnels des activités ordinaires ont été portés au résultat courant.
- les éléments exceptionnels hors des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel.

V. AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif moyen

Par effectif moyen, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par l'entreprise. Il est composé à la clôture des comptes de 3 personnes.

B

6/15

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

2. Fiscalité

L'association est soumise à l'impôt sur les sociétés.

3. Engagements hors bilan

Les tableaux figurant en annexe résument les engagements hors bilan de l'association.

Les engagements d'indemnités de départ en retraite n'ont pas été provisionnés, ni évalués car non significatifs.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	8 632					8 632
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 632					8 632
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 000					5 000
	Instal., agencement, aménagement divers	5 483					5 483
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	6 146		2 297		855	7 589
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 629		2 297		855	18 071
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		25 261		2 297		855	26 704

B

8/15

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	8 632			8 632
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 632			8 632
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 167	833		5 000
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5 483			5 483
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	5 342	469	855	4 956
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		14 992	1 302	855	15 439
TOTAL		23 624	1 302	855	24 071

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Total des Produits à recevoir		98 032
Autres créances		98 032
ETAT/PROD. A RECEVOIR	1 932	
SUBV. REGION A RECEVOIR	62 000	
SUBVENTION DRAC A RECEVOIR	600	
SUBVENTION CONSEIL DEP. A REC.	16 000	
SUBV. SPEDIDAM A REC.	17 500	

B 10/15

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Total des Charges à payer		13 970
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS/FACT.A RECEVOIR</i>	5 945	5 945
Dettes fiscales et sociales <i>F.C.A.P.</i> <i>ETAT/CFE</i>	362 263	625
Autres dettes <i>DEB. CRED./CH. A PAYER</i>	7 400	7 400

PP

11/15

ANNEXE - Élément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			63 120
The Markow Totevy Foundation / Académie		13 120	
Carigest		50 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			63 120

h

13/15

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

	30/09/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	25 924	25 924	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	116	116	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	1 314	1 314	
Taxes sur la valeur ajoutée	10 470	10 470	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	1 932	1 932	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	96 263	96 263	
Charges constatées d'avance	7 259	7 259	
TOTAL DES CREANCES	143 278	143 278	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	30/09/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 543	12 543		
Personnel et comptes rattachés	6 135	6 135		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 803	6 803		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	8 105	8 105		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	263	263		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	7 400	7 400		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	63 120	63 120		
TOTAL DES DETTES	104 369	104 369		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

PH

14/15

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	92 977	25 596		118 573
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	25 596	15 619	25 596	15 619
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	118 573	41 216	25 596	134 192

B

15/15